



ID: 065-216503953-20250625-D0125062025-DE



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES** ARRONDISSEMENT D'ARGELES GAZOST

## COMMUNE DE SAINT-PÉ-DE-BIGORRE

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### Séance du 25 juin 2025

### DELIBERATION 01 ADM - SDE - Éclairage Public - Sécurisation Couty Tranche 2

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 18 juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents: 8 Votants: 12 Absents: 6

M. BEAUCOUESTE, Mme TOUSTARD, M. DEMASLES, M. TUO, Mme BERGE, Présents :

Mme CAZENAVE, M. LORIOT DE ROUVRAY, M. SIRE,

Absents: M. BOUREAU, Mme ESTRADE, M. FRANCIN, Mme LATAPIE-ARRIHOUIL,

M. GUILLENTEGUY, Mme PLAGNET,

Pouvoirs donnés : Mme ESTRADE donne procuration à M. LORIOT DE ROUVRAY

Mme LATAPIE-ARRIHOUIL donne procuration à M. DEMASLES,

M. GUILLENTEGUY donne procuration à Mme TOUSTARD,

Mme PLAGNET donne procuration BEAUCOUESTE.

Secrétaire de séance : William SIRE



ID: 065-216503953-20250625-D0125062025-DE

# DELIBERATION 01 ADM - SDE - Éclairage Public - Sécurisation Couty Tranche 2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été retenue pour l'année 2025 sur le programme « ECLAIRAGE PUBLIC », arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE65.

Le montant HT de la dépense est évalué à : 80 000,00 €

FONDS LIBRES		27 066,00 €
PARTICIPATION SDE		15 000,00 €
SOLDE CEE TEPCV		37 934,00 €
	TOTAL	80 000,00 €

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

## Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées,
- S'engage à garantir la somme de **27 066,00** € au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,
- Précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

Secrétaire de séance

W. SIRE

Le 26 juin 2025 Le Maire, JC. BEAUCOUESTE